

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°80 MARS 2021

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Conforter les principes républicains ? Chiche !

P. 2



La fabrique du déni

Nous sommes entrés dans une période marquée par le déni de réalité.

P. 4

Région-archevêché : pas de séparation !

Le financement public de l'enseignement privé alimente et renforce le séparatisme scolaire sur des bases sociales et confessionnelles...

P. 5

Coup de chapeau à... trois femmes :

- Françoise Combes
- Djaili Amadou Amal
- Loujain al-Hathloul

P. 8

Quelle opposition à la loi séparatisme ?

P.13

« La connaissance des maladies infectieuses enseigne aux hommes qu'ils sont frères et solidaires. Nous sommes frères parce que le même danger nous menace, solidaires parce que la contagion nous vient le plus souvent de nos semblables. Nous sommes aussi, à ce point de vue, quels que soient nos sentiments vis-à-vis d'eux, solidaires des animaux, surtout des bêtes domestiques [qui] portent souvent les germes de nos infections. »

Charles Nicolle

Conforter les principes républicains ? Chiche !

Au moment où la plus grave « crise » sanitaire, sociale et écologique depuis 1945 sévit dans un contexte environnemental dont la dégradation accélérée est une cause, le Président et son gouvernement entendent conforter les principes républicains.

Sommaire

- 2 - Édito : Conforter les principes républicains ? Chiche !
- 3 - Chronique du mécréant : la fabrique du déni
- 4 - Miviludes : vigilance
Note de lecture : Du libéralisme autoritaire
- 5 - Région-archevêché pas de séparation !
- La Région Normandie toujours aussi généreuse avec l'enseignement privé
- 6 - Éducation : abandon du public, coup de pouce au privé
Implantation d'Université pontificale
- Concurrence entre l'université et les écoles privées supérieures
- 7 - L'islamo-gauchisme et son utilisation
- 8 - Coup de chapeau à trois femmes
- 9 - Mots croisés
Note de lecture : Et l'évolution créa la femme
- 10 - Des plans de financements de la Sécurité sociale très inquiétants.
- 12 - Piqué
Promotion
Alsace-Moselle
- 13 - Quelle opposition à la loi séparatisme ?
- 14 - Tribunal administratif de Toulon
Vie du CREAL
- 15 - 66 millions de procureurs : erreur ou acte manqué ?
- 16 - Textes en ligne
- 17 - Décryptage : racisme et racisme
- 18 - Échos d'ailleurs : Portugal, USA
- 19 - Échos d'ailleurs : Espagne
Note de lecture : L'homme préhistorique est aussi une femme.
Une radio laïque et sociale
- 20 - Chronique de Rahan : Confusion entre liberté d'expression et légitimité
Note de lecture : Cavanna, paléontologue !

Pour ce qui est de la situation de ce qu'il convient de qualifier de « syndémie »¹, une gouvernance autoritaire fort peu républicaine accompagne une diète maintenue de la Sécurité sociale avec des fermetures de lits d'hôpitaux². N'est pas inopinée la situation déplorable du secteur de la santé publique (pour les entreprises du big pharma et autres Sanofi, « ça va, merci ! » et pour des vaccins, biens communs et sans brevets, « pas question ! ») avec un Premier ministre inventeur de la tarification à l'acte -T2A - des crédits de la recherche publique pour la santé en chute de 28 % entre 2011 et 2018, et les salaires des chercheurs français inférieurs de 63 % à la moyenne de ceux de l'OCDE. Ces quelques faits propres à susciter la colère - étouffée - de la population, révèlent une idéologie mercantile à courte vue et une incurie qui affectent « en même temps » les principes républicains chèrement conquis : ceux inscrits aux frontons des édifices publics, ceux transcrits dans les lois de liberté de 1880 à 1905, ceux du Conseil national de la Résistance, ceux inscrits dans l'article premier de la Constitution de 1958, reprenant la rédaction de celle de 1946.

Liberté ? Le projet de loi « sécurité globale » la restreint tandis que le fichage d'opinion se concrétise. Le pouvoir de contrôle par l'ordre judiciaire s'amenuise au fur et à mesure que des lois et dispositions augmentent les prérogatives du pouvoir exécutif. Les états d'urgence quasi permanents et leur kyrielle de dérogations au droit qui se pérennisent, de mesures coercitives induisant des violences policières, traduisent une méfiance vis-à-vis de la population et des premiers de corvée. Le projet de loi séparatisme régimente la liberté d'association.

Égalité ? Les inégalités sociales sont en expansion, les grandes entreprises distribuent des dividendes exorbitants tout en supprimant des emplois, les paradis fiscaux dont le Luxembourg au cœur de l'Europe, accueillent leurs profits. Un responsable des Restos du cœur évoque « *un basculement dans la pauvreté* » tandis que la jeunesse en général et étudiante en particulier est sacrifiée. L'égalité hommes-femmes inscrite dans la Constitution reste largement à conquérir, entre autres en matière de salaire (c'est

comme si les femmes travaillaient gratuitement à partir de 15 h 40).

Fraternité ? « *La liberté, c'est le droit, l'égalité, c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir* », nous rappelle Victor Hugo. Il ne saurait y avoir de fraternité quand les deux autres principes du triptyque républicain sont piétinés. Ce devoir s'inscrit dans l'universalisme de la solidarité pourtant bafouée chaque jour par le traitement inqualifiable réservé aux migrant·e·s.

Une république indivisible ? Quand une loi fondamentale comme celle de 1905 ne s'applique pas sur tout le territoire national : en Alsace-Moselle, Mayotte ou Guyane. Quand les pouvoirs publics - finançant l'enseignement privé - divisent la jeunesse sur des bases sociales et confessionnelles. Et qu'ils prétendent renforcer les principes républicains en faisant semblant de l'oublier !

Une république démocratique ? La gestion de la « pandémie » illustre comment ce principe est flétri : pouvoir personnel, Parlement croupion, état d'urgence à répétition, utilisation de la peur et de la coercition, projets de lois liberticides...

Une république laïque ? La séparation du politique et du religieux est mise à mal par le projet de « loi sur le séparatisme » qui modifie de nombreux articles de la loi de 1905³. Pourquoi et comment un projet néo-concordataire permettrait-il la lutte - nécessaire - contre l'islamisme et tous les fondamentalismes niant la liberté de conscience, l'égalité hommes-femmes, plaçant la loi divine au-dessus des lois humaines, usant de violence ?

Est-ce cela la république sociale promise ? □

Francis VANHÉE, président du CREAL76
le 02.03..21

¹« Une syndémie ne se définit pas simplement comme une comorbidité : elle se caractérise par des interactions biologiques et sociales entre conditions socio-économiques et état de santé, interactions qui s'entrelacent et se renforcent mutuellement pour augmenter le risque pour certains groupes sociaux de voir leur état de santé et/ou leurs conditions socio-économiques se dégrader. » Texte intégral : <http://www.gaucherepublicaine.org/a-la-une/la-covid-19-nest-pas-une-pandemie/7420201%C2%A0%C2%A0>

² Voir *Des plans de financement de la Sécurité sociale très inquiétants*, page 10

³ Voir *Quelle opposition à la loi séparatisme ?* page 13

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELAHAYE

La fabrique du déni

C'est en regardant l'impeccable série *En thérapie* sur

Arte, que m'est venue cette idée. Nous sommes entrés dans une période marquée par le déni de réalité. Ou du moins, les mesures sanitaires qui ont bouleversé nos attitudes jusqu'au plus intime, ont mis ce déni particulièrement en lumière. Il résiste à tout, à la dissolution de notre avenir dans un brouillard opaque et vénéneux, aux privations qui mutilent nos vies sociales. Il vient à bout de tout, de nos colères, de nos opinions, de notre capacité à réagir collectivement. « *La pensée répugne à penser le malheur autant que la chair vivante répugne à la mort*¹. »

Il y a là, sûrement, une des clés qui nous permet de comprendre la situation actuelle. Les scientifiques et les intellectuels sont de plus en plus nombreux à donner cette crise pour ce qu'elle est : une crise écologique et sociale, avant d'être une crise sanitaire. C'est toute la conception libérale de la production, de l'échange, la recherche de la productivité et de la croissance à tout prix qui sont responsables de la syndémie*, comme l'appelle Richard Horton, le rédacteur en chef du *Lancet*. Et pourtant, il faudrait faire comme si les mesures barrières et l'arrivée des vaccins allaient régler le problème. Regarder ailleurs et faire semblant d'y croire, pour chasser nos angoisses.

Il faut dire que : « *De la Chine aux États-Unis, la plupart des gouvernements ont commencé par s'enfermer dans le déni*². » Il suffit de se souvenir de ces ministres qui se sont ridiculisés d'abord en niant le danger, puis en affirmant qu'ils étaient prêts à monter au front. Contredisant leurs pauvres mensonges, le virus a fait sauter toutes les digues, mis à nu leur incurie, montré à quel point leurs politiques de destruction de nos services publics et de notre système de santé étaient criminelles.

Il leur a fallu alors travestir autrement leur déni de réalité : fabriquer des coupables pour ne surtout rien changer à leur politique. Nous noyer sous les injonctions scientifiques, faire peser sur nos inconscientes épaules la responsabilité de la propagation du virus, gouverner par la peur, agiter le spectre des Amishs pour nous convaincre que nous n'avons pas d'autre destin que le consumérisme mortifère, nous amener à renoncer à tout esprit critique : « *En lieu et place d'une communauté de citoyens, nous étions revenus au stade pastoral du « troupeau », celui dont il s'était justement agi de sortir avec les Lumières*³. »

Et quand il s'agit de nous ramener au rang de brebis égarées et prêtes à plier l'échine au moindre sermon courroucé du berger, autant faire confiance aux spécialistes.



Comment comprendre autrement qu'un gouvernement qui prétend, avec une loi de circonstance, lutter contre la radicalisation religieuse, cède avec autant de facilité aux lobbys cléricaux. Tout le monde l'a bien compris, les règles sanitaires qui régissent le fonctionnement des églises, des mosquées et des synagogues, permettraient de la même manière d'ouvrir à nouveau les musées, les théâtres, les cinémas ou les universités. Mais quel allié plus utile pour les puissants pour nous empêcher de réfléchir que celui qui nous invite à croire ? « *Le réel est sommé de se taire. Seul importe de maintenir la croyance collective dans la fable officielle*⁴. »

La religion, les religions, se montrent encore et toujours vaillantes béquilles des pouvoirs chancelants, y compris la petite dernière qui monte en puissance : « *le Dieu numérique représente une aubaine, vient à propos dans une société de consommation exposant des signes d'essoufflement*⁵. » Les prières ancestrales et la virtualité high-tech se mêlent étrangement dans un ensorcelant cocktail servi dans le calice

médiatique qu'il nous faut boire jusqu'à la lie. Puissant neuroleptique.

La connexion serait le remède miracle à nos isolements, et les flux numériques glacés seraient censés prendre la place de nos rencontres inopinées, de nos échanges sociaux, de nos réunions chaleureuses. On profite de cette invasion « nécessaire » des écrans pour vendre la 5G, bazarder la pédagogie et mettre l'ordinateur au centre de nos écoles. « *De sorte qu'on peut se demander si ce virus ne réalisait pas finalement le rêve ultime des néo-libéraux : chacun chez soi, confiné devant son écran, participant à la numérisation intégrale de la santé et de l'éducation, tandis que toute forme de vie sociale et d'agora démocratique était décrétée vecteur de contamination*⁶. »

Dans la série *En thérapie* ce sont les attentats du Bataclan qui sont le décor traumatisant dans lequel les personnages se débattent avec leurs névroses. Aujourd'hui nous vivons à moitié assommés par la syndémie. Terrorisme, virus invasif, deux symptômes d'un même cancer néo-libéral dont les métastases se développent sous nos yeux depuis des années : guerres endémiques, misère et désastre écologique. Le psy ne cesse de le répéter à ses patients : la solution est en eux. Quand allons-nous comprendre nous aussi, que la solution n'est ni dans la prière, ni dans les paradis virtuels du « cloud » ?

Quand allons-nous attaquer à ce déni, pour regarder la réalité en face et tenter ensemble de la changer ? □

¹ Simone Weil *La personne et le sacré*
²⁻³⁻⁶ Barbara Stiegler *De la démocratie en pandémie*

⁴ Étienne Klein *Le goût du vrai*

⁵ Florence Rhodain *La religion du numérique*

*syndémie : voir l'article la Covid-19 n'est pas une pandémie

<http://www.gaucherepublicaine.org/a-la-une/la-covid-19-nest-pas-une-pandemie/7420201>

MIVILUDES : Vigilance

Mission interministérielle de **vigilance** et de **lutte** contre les **dérives sectaires**, la MIVILUDES observe, analyse les effets attentatoires aux droits et aux libertés fondamentales des activités sectaires. Elle coordonne les actions préventives et de justice des pouvoirs publics dans ce domaine et contribue à la formation de fonctionnaires, elle informe les citoyens, aide les victimes ; quotidiennement, elle s'appuie sur les associations de lutte contre l'emprise mentale. **C'est une structure aux compétences uniques à l'échelon international, enviable par de nombreuses démocraties.**

Inquiétude. Le 15 juillet 2020 paraît un décret. La MIVILUDES doit quitter ses locaux dès le 17, rejoindre une unique salle temporaire et ensuite rallier le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Ce déménagement précipité est un coup de plus qui ressemble furieusement à une attaque en règle, attaque lancée depuis l'été 2019 : retard de publication du rapport annuel, réduction des budgets, non renouvellement de son président après le départ de Serge Blisko à l'automne 2018, menace de voir disparaître les archives....

La mobilisation des élus (députés, sénateurs, maires...), des associations et de victimes témoins enten-

dues le 10 octobre 2019 à l'Assemblée nationale, relayée massivement par les médias fut un élément positif important. Sera-ce suffisant ? Certes, Anne Josso responsable de la MIVILUDES, se montre optimiste lors de l'interview qu'elle accorde à *Valeurs mutualistes* (n°321) : « Une impulsion nouvelle va être donnée dans les mois qui vien-



nent... » dit-elle.

Certes Nicolas Revel, le chef du cabinet du Premier ministre a fait savoir à la Ligue des droits de l'homme la détermination du gouvernement à lutter contre les dérives sectaires.

Mais cette mise sous tutelle au ministère de l'Intérieur risque de réduire l'envergure de la MIVILUDES. Créée en 2002, initialement rattachée au Premier ministre, elle avait alors toute facilité pour travailler directement avec les ministères concernés. Aujourd'hui, à l'Intérieur, sous la coupe du CIPDR, lui-même sous la responsabilité d'un secrétariat d'État, ses relations avec les autres ministères risquent d'être moins fluides. Son action pourrait également se voir réorientée vers la lutte contre l'islamisme. Or, rappelle Anne Josso, **la période de crise sanitaire qui augmente l'isolement et l'anxiété**

nécessite une attention accrue en particulier celle qu'il faut porter aux réseaux sociaux. Le secteur de la santé représente près de 50 % des signalements. Les mouvements sectaires ont énormément changé. Leurs activités toujours plus lucratives ont été renforcées par le développement d'Internet. **L'insertion des adeptes dans la société a ouvert aux sectes la possibilité d'un entrisme vers les cercles de décision et de pouvoir.** De lourdes structures pyramidales (Moon, Scientologie...) on est passé à un grand nombre de petites entités rendant l'organisation sectaire moins fragile devant les condamnations de justice. **On évalue aujourd'hui à 500 000 personnes en France le nombre d'adeptes de ces mouvements.**

Certains mentors ont profité de leurs entrées dans les allées du pouvoir pour placer leur business : journée de méditation pleine conscience organisée par le ministère de la Santé en juin 2019, demande d'une députée LREM de financer les séances de cette même méthode aux députés. N'oublions pas les conventionnements passés entre l'Éducation nationale et des écoles alternatives controversées ou les diplômes universitaires ne reposant sur aucun fondement rationnel.

Il faut maintenir la pression, rester vigilant pour conserver cet outil unique. □

Sources : *Valeurs Mutualistes* n°321
Anjou laïque n°133 Le blog : anjou-laïque.blogspot.com

Du libéralisme autoritaire



« Vous allez lire deux textes¹ ennemis ». Ainsi commence ce livre. C'est cette controverse que nous propose aujourd'hui Grégoire Chamayou apportant un éclairage historique, philosophique et analytique d'une extrême pertinence et... d'actualité.

Le 23 novembre 1932, Hitler est aux portes du pouvoir. Devant le patronat allemand, le juriste Carl Schmitt - rallié au nazisme en 1933 - développe sa conception de l'État libé-

ral autoritaire, « État fort et économie saine » où ne sera plus tolérée « l'émergence en son sein de forces subversives ». Pour lui, au nom d' « un état d'urgence économique », un pouvoir autoritaire doit pouvoir museler les revendications sociales. Dès qu'il en prend connaissance, le juriste et philosophe antifasciste Hermann Heller analyse ce discours comme l'émergence du « libéralisme autoritaire ».

Il laisse ainsi un court article des plus pertinents montrant de façon prémonitoire que Carl Schmitt aura su inspirer les pères fondateurs du néolibéralisme.

¹ Inédits en français

SCHMITT, Carl, HELLER, Hermann. *Du libéralisme autoritaire*. Trad. de l'allemand, présentation et notes de Grégoire Chamayou. Éd. Zones. 139 p. 16 €

« Les femmes préfèrent être belles, plutôt qu'intelligentes parce que, chez les hommes, il y a plus d'idiot que d'aveugles. »

Yvonne Printemps

Région-archevêché : pas de séparation !

La région Normandie est toujours aussi généreuse des deniers publics pour financer l'enseignement privé. L'Institution Jean-Paul-II - ex-Join-Lambert - a pu ainsi bénéficier d'une subvention de 219 481 € et d'une garantie d'emprunt de 1,07 million €¹.

Les établissements privés comprenant souvent - comme à l'Institution Jean-Paul-II - école (ici dirigée par "sœur" Chantal Greffine), collège, lycée voire classes post-bac cumulent des subventions publiques des collectivités, au minimum Région et Département, pour des infrastructures communes (toiture, cour, gymnase, bureaux, salles...). Parmi les travaux de rénovation et d'extension exécutés sous la direction de l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) figurent 70 places d'internat qui seront portées à 100 à la rentrée 2021. Les fonds publics servent donc aussi à loger les lycéens du privé ! Pour rappel, il n'y a pas d'obligation légale à ce qu'une collectivité locale subventionne les investissements de lycées privés. Mais Hervé Morin est un fervent soutien de l'enseignement privé confessionnel ou patronal, il a doublé les subventions en faveur du privé dès son accession à la présidence de la Région. Pour celles et ceux qui douteraient du caractère confessionnel de l'enseignement privé², il suffit de jeter un œil sur la photo d'inauguration où l'on voit Hervé Morin, les sénateurs Pascal Martin et Catherine Morin-Desailly ainsi que Bertrand Bellanger le prési-



dent du Conseil départemental³ couper le ruban tricolore aux côtés de l'archevêque Dominique Lebrun en tenue ecclésiastique et à la place centrale. Ils sont décidément inséparables ! Or le financement public de l'enseignement privé alimente et renforce le séparatisme scolaire sur des bases sociales et confessionnelles... □

¹ Paris-Normandie du 7 février

² Extrait du projet d'établissement de l'Institut Jean-Paul-II de Rouen (<https://www.institutionjeanpaul2.fr/notre-projet-educatif/>) :

Connaître et vivre la Foi catholique
Dans le respect de la religion de chaque élève, nous souhaitons annoncer, vivre et partager les valeurs de l'Évangile. Dans le respect de la conscience de chaque jeune, une heure hebdomadaire de formation est inscrite dans l'emploi du temps, qu'il s'agisse d'un approfondissement catéchétique de la Foi catholique ou d'un parcours de culture religieuse. La Messe est proposée de manière hebdomadaire à la Chapelle de l'Institution.

³ Sur le site du Conseil départemental : 04/02 Ce matin, Bertrand Bellanger, président du Département de la Seine-Maritime, a inauguré les locaux rénovés de l'Institution Jean-Paul II, un collège privé situé à Rouen.

L'établissement a bénéficié de plusieurs subventions du Département au cours des 4 dernières années. D'un total de 402 150 euros, ces aides financières ont permis de remettre en état des salles de classes, des escaliers, des couloirs ainsi qu'une salle de conférence, une cour et un laboratoire.

*Par un courrier du 5 février, le CREAL76 est informé qu'il n'est pas donné suite à sa demande de subvention auprès du Conseil départemental...

La région Normandie toujours aussi généreuse pour l'enseignement privé !

Le 14 septembre dernier la commission permanente de la région Normandie s'est réunie pour voter les subventions. Dans le compte rendu de la commission, on note :

« 565 000 euros pour soutenir l'implantation de l'ISEN à Caen. La Région poursuit en 2020 son soutien à l'association YNCREA Ouest, pour l'implantation de l'ISEN sur le site de Caen, en lui attribuant une subvention de 565 000 euros, destinée à couvrir les premiers frais liés à la rentrée universitaire 2020-2021. »

L'ISEN est une école privée d'ingénieurs et l'Yncrea est la structure regroupant les EESPIG (Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), membres de la Fésic.

La Fésic (Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres) a été créée en 1969 par un groupe de

grandes écoles catholiques mené par Norbert Ségard, député du Nord et qui fut ministre sous Giscard d'Estaing.

Afin de comparer la hauteur de ce financement, la commission a aussi voté :

« 299 680 euros pour la Fondation Charles Nicolle. La Région soutient la Fondation Charles Nicolle Normandie à hauteur de 299 680 euros pour l'acquisition d'équipements innovants par les six centres hospitaliers normands : le CHU de Rouen, le Groupe Hospitalier du Havre, le CHI Eure Seine - Hôpital d'Évreux Vernon, le CHU de Caen, le CHI Alençon-Mamers, et le CHI Mémoires Saint-Lô. », soit environ 50 000 euros pour chaque centre hospitalier, dix fois moins pour chaque hôpital que pour une seule nouvelle école privée supérieure alors que la Région, et en particulier Caen, est déjà bien dotée en établissements publics d'enseignement supérieur. □

« Je n'ai jamais été capable de définir précisément ce que voulait dire le féminisme : je sais seulement qu'on me désigne comme féministe chaque fois que j'exprime des sentiments qui me différencient d'un paillasson. »

Éducation : abandon du public, coup de pouce au privé

La baisse globale du nombre d'élèves n'est pas utilisée pour diminuer les effectifs des classes. Cette baisse est de 0,7 % pour l'enseignement public et de 0,4 % pour le privé. S'il reste modeste (0,8 % du total), le nombre d'élèves dans le privé hors contrat progresse de 4 400 élèves. Dans le premier degré, le pourcentage de scolarisation à l'école publique reste stable avec environ 86 % des élèves - 87,4 % en Normandie et 90,3 % en Seine-Maritime.

Les établissements publics du second degré scolarisent 78,7 % des élèves (recul de 0,1 %) - 80,6 % en Normandie et 81,4 % en Seine-Maritime.

Le budget 2021 de l'Éducation nationale se montre encore généreux avec l'enseignement privé qui bénéficie d'une augmentation de 1,7 % pour atteindre 7,662 milliards € sur un total de 75,924 milliards €, essentiellement pour le paiement des traitements des enseignants du privé sous contrat.

On note une progression de 100 millions € pour les maternelles privées en lien avec l'obligation scolaire à 3 ans. Les dépenses d'actions sociales en faveur d'élèves du privé passent de 76 à 84 millions € !

Le nombre d'apprentis (environ 450 000) a augmenté de 4,2 % (+6 % en Normandie) surtout en centre de for-

mation des apprentis - CFA - au nombre de 940. 51 % de ces CFA relèvent du privé patronal, 25 % des chambres professionnelles (commerce, industrie...), 16 % d'établissements scolaires dont une proportion de structures privées.

La proportion des filles varie de 26 % à 47 % selon les formations. Tout ceci se développe par choix politique et idéologique au détriment des lycées techniques et professionnels publics.

Contrairement à l'idée reçue - distillée par le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale, reprise par la presse - de la progression des dépenses éducatives, il s'avère que la dépense intérieure d'éducation (DIE) est en recul : elle représente 6,8 % du PIB en 2018 contre 7,7 % à la fin des années 90 du siècle passé !

Désengagement de l'État pour l'enseignement public, persistance du financement public de l'enseignement privé à un haut niveau, appui aux filières privées confessionnelles ou patronales caractérisent cette année encore une politique éducative alimentant un séparatisme scolaire. □

Sources : <https://www.education.gouv.fr/reperes-et-references-statistiques-2020-1316> et https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-cedu/l15b3459-tii_rapport-avis

Implantation d'Université pontificale : le CNAL* écrit à la ministre de l'Enseignement supérieur

Les projets d'extension de l'université catholique de l'Ouest préoccupent particulièrement les organisations laïques des Deux-Sèvres, de Sarthe et de Mayenne. Cette université pontificale, placée sous l'autorité du Vatican, demande en outre des subventions publiques pour s'installer, notamment à Laval. Pour le CNAL, plusieurs obstacles juridiques font barrage. En effet, le Code de l'éducation précise qu'aucun établissement d'enseignement supérieur privé ne peut utiliser le titre de baccalauréat, de licence ou de doctorat. Or, une simple visite sur le site de l'UCO révèle des irrégularités. Ainsi, le CNAL a écrit à Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Inno-

vation, pour lui demander de faire respecter le droit. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un passe-droit accordé à une organisation catholique. Si on n'agit pas aujourd'hui, acceptera-t-on demain que des « universités » sous l'autorité d'autres théocraties viennent s'implanter en France, en bénéficiant de subventions publiques pour cela ? Pour toutes ces raisons, le CNAL demande que le droit et la laïcité soient respectés, particulièrement dans un moment politique où il est nécessaire de réaffirmer et conforter les principes de la République. □

*Comité national d'action laïque

Lire le courrier : <https://www.cnal.info/implantation-duniversity-pontificale-le-cnal-ecrit-a-la-ministre-de-lenseignement-superieur/>

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) organise la concurrence entre l'université et les écoles privées supérieures en finançant ces dernières via des bourses d'État, tout en ayant des obligations légales moins restrictives.

Ainsi, malgré le rejet, le 12 janvier 2021, par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), le MESRI a adopté un arrêté permettant aux établissements privés supérieurs délivrant des « bachelors » privés (équivalents niveau licence) au coût élevé (aux environs de 7000 € par an) d'accueillir des étudiant·e·s boursiers d'État.

Sous prétexte de la promotion d'une politique sociale et de la possibilité à tous d'accès à leurs formations, les écoles privées supérieures réclamaient depuis longtemps cette possibilité de financement.

Ainsi, les étudiant·e·s de ces écoles privées pourront bénéficier des bourses attribuées par les Crous (Centre régional des œuvres universitaires) pour les frais de sécurité sociale (pouvant aller jusqu'à 5 600 €) et de 2 430 € par personnes pour les frais de scolarité. À titre de comparaison, le financement par l'État pour les créations de places à l'université publique a été de 1 037 € par personne à la rentrée 2020. □

source : le snesup n°692 Février 2021

« Les femmes n'ont pas tort du tout quand elles refusent les règles de vie qui sont introduites au monde, d'autant que ce sont les hommes qui les ont faites sans elles. »

Michel de Montaigne

L'islamo-gauchisme et son utilisation

Le terme *islamo-gauchiste* doit sa paternité à P-A. Taguieff¹ que l'on peut compter avec Bernard-Henri Lévy ou Finkielkraut au rang des « nouveaux philosophes ». Les médias se sont d'autant mieux appropriés l'expression qu'elle correspond exactement à ce dont ils raffolent : elle est simpliste, stigmatisante, permet de s'en prendre aux faibles à travers ceux qui les défendent (les « gauchistes »), à tout ce qui représente « l'étranger » de leur fantasme (les islamistes) et surtout à tout ce qui se situerait dans l'entre-deux (l'aide aux réfugiés, les cultures urbaines, etc.) Bref, le fonds de commerce habituel de ces « nouveaux philosophes » et de leurs compagnons polémistes.

L'utilisation du terme « islamo-gauchiste » n'est jamais neutre, elle correspond à ce que les juristes spécialistes de l'idéologie nazie, en droit positif, nomment « l'ennemi substantiel ». Mais il faut aller plus loin pour comprendre la teneur des saillies récentes de Blanquer et Vidal sur « l'islamo-gauchisme » à l'université. Ces propos cachent une volonté idéologique plus complexe.

Replaçons-nous dans le temps long, et faisons l'archéologie de la pensée progressiste moderne. Après la Seconde Guerre mondiale, va naître un courant de droit positif étudiant comment le nazisme a 'construit' tout un appareil juridique de haine. En même temps, aux USA, les conférences Macy² visaient à 'poser les fondations' d'un monde nouveau, sans haine. Plus tard, lors des indépendances des pays ayant appartenu aux anciens empires coloniaux, va y naître un courant de pensée aux ambitions proches visant à *décoloniser* l'appareil idéologique et scientifique imposé par les anciennes puissances de tutelle (avec leur cortège de racisme). Ce sera le cas des travaux de Franz Fanon par exemple ou de Senghor. Ce courant allait être nommé « *post-colonial studies* ». Dans le même temps, Feyerabend allait théoriser *l'anarchisme épistémologique* pour contester l'occidentalocentrisme de la science. En France, Derrida et Foucault pour ne citer qu'eux, ont re-

pris ces démarches pour démont(r)er les formes modernes de domination au sein des sociétés occidentales. S'appuyant sur le structuralisme et la théorie Lacanienne, mariant les apports de la théorie critique et ceux de la psychanalyse (à l'instar de l'école de Frankfort en Allemagne), cet ensemble théorique a été regroupé dans les universités US sous un corpus intitulé *French Theory*. L'actuelle grande continuateur de ce courant étant Judith Butler.

Ces travaux ont montré que 1-tout fait humain n'est jamais naturel (il n'y a pas de nature humaine) et 2-tout fait humain est social, surtout lorsqu'il s'agit des processus de domination. Et rien n'y échappe, que ce soit la domination capitaliste, le droit et son application, le genre, la folie, l'éducation, l'identité, la violence... **Tout est construction.**

Empêcher la recherche

Notons d'ailleurs que la construction de ces faits sociaux (ou construction de la construction sociale en somme) a été étudiée en psychologie sociale par Moscovici et, actuellement, en sociologie des sciences par B.Latour. Tous ces travaux peuvent être qualifiés de **socio-constructivistes**. Mais leurs apports ne sont pas acquis, ils sont ardemment combattus dans le monde des idées. Ils y sont fréquemment qualifiés de 'relativistes' et de 'gauchistes' par les 'nouveaux penseurs' quand les anciens orthodoxes en font eux aussi leurs choux gras. Ainsi, islamistes et catholiques se sont unis dans la rue contre le mariage pour tous et l'idée que le genre et la famille sont aussi des constructions sociales – sans que l'on ne voie les médias évoquer un islamo-catholicisme, quand bien même ces deux religions sont en discussion permanente. La dénonciation de l'islamo-gauchisme découle aussi de l'intention de critiquer, à l'université, le courant socio-constructiviste. Car en mettant en exergue les systèmes de domination ou les systèmes de violence (et notamment les violences de genre ou les violences policières), c'est en son sein que les mouvements de contestation contre la privatisation des facs, des hôpitaux, de l'école,

les défenseurs de l'égalité, bref, les progressistes puisent leur outillage d'analyse. Ce fut le cas dans les années 1960 avec le mouvement situationniste, influencé par les travaux de G. Debord, R. Barthes ou encore C. Castoriadis.

Les réformes universitaires et notamment la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) avaient notamment pour but, à travers un nouveau système de notation, de mettre à mal les laboratoires à la base de ces travaux. Car c'est bien d'empêcher la recherche qu'il s'agit et, par extension, de faire comprendre aux écoliers dès l'école primaire, que l'économie c'est l'entreprise, que le bien-être passe par le patron, que la police et la justice sont « neutres », etc.

L'utilisation du terme islamo-gauchiste permet de faire coup double. Non seulement il assimile à « l'islamisme » ceux qui refusent de voir le terrorisme islamiste comme autre chose qu'un fait social (et non des loups solitaires nés de génération spontanée, empêchant de poser la question de la responsabilité de l'ordre social dans l'émergence de phénomènes violents), mais aussi il taxe de terrorisme ceux qui s'opposent à l'ordre capitaliste. Et voilà, emballez c'est pesé, vous avez construit un nouvel ennemi.

Universalistes versus relativistes

Or considérer que ce mouvement socio-constructiviste est uni serait aller vite. Des lignes de fractures le divisent et elles semblent irrémédiables. Une faille est apparue assez vite dans ce mouvement, celle de l'éthique, marquée notamment par un conflit entre Derrida et Lévinas. Car ce n'est pas tout de déconstruire : quel est donc l'objectif de cette déconstruction ? Lévinas, que l'on ne peut exactement qualifier de socio-constructiviste, affirmait la prééminence de l'éthique. *Pas d'humanité sans éthique, sans éthique pas de paix* pourrait résumer l'essentiel de son œuvre – résumé qui sous-entend une logique universaliste. Or le socio-constructivisme a aussi donné lieu à un courant de pensée qui au contraire nie

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Andr%C3%A9_Taguieff

² <https://cybernetique.hypotheses.org/83>

l'universalisme, y voit une doctrine occidentale et donc, par nature, oppressive. Et ainsi de dénoncer toute forme d'éthique comme étant un avatar de la pensée coloniale. Ce dernier courant, qui n'est par ailleurs rien d'autre qu'un dévoiement de la philosophie pragmatique anglo-saxonne, dénonce les oppressions, ce qui est jusque-là louable. Mais cette intersectionnalité essentialise ceux qu'elle nomme les oppresseurs. Chaque humain serait doté, un peu comme dans la religion, non pas d'une part de dieu mais d'une part d'opresseur, ce qui rompt totalement avec le soubassement matérialiste à l'origine de la pensée socio-constructiviste.

Partant, les intersectionnalistes considèrent que les humanistes sont relativistes ; et en viennent à défendre des oppressions locales, dans certains pays, au nom de la pensée post-coloniale.

Ainsi, l'égalité ou la laïcité sont perçues comme des survivances coloniales allant à l'encontre de la libre autonomie des personnes. Repliés sur des doctrines communautaristes, opposés à l'idée d'émancipation collective qui ne serait que le fait d'opresseurs, ces groupes se replient sur des logiques inquisitoires qui deviennent une fin en soi. La conséquence est que religieux, capitalistes et certains socio-constructivistes se retrouvent d'un même côté de cette ligne de fracture. En luttant contre les mouvements universalistes, tous visent l'atomisation des mouvements sociaux, creuset dans lequel leur doctrine peut s'étendre.

Derrida et à présent Judith Butler³ sont pris dans cette contradiction : comment unifier une doctrine intersectionnaliste devenue une fin en soi, sans horizon autre que la simple lutte de communautés ne vivant que de la dénonciation de leurs oppressions spécifiques. □

J.-F. B

³ <https://www.nonfiction.fr/article-9427-la-theorie-neo-liberale-du-genre-de-judith-butler.htm>

Coup de chapeau à...

Combat laïque a décidé d'attribuer à l'occasion un « *Coup de chapeau* à... trois femmes. »



À Françoise Combes



astrophysicienne lauréate en 2020 de la « médaille d'or du CNRS ».

Cette distinction est la récompense scientifique française la plus prestigieuse.

Elle est décernée chaque année depuis 1954 par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et « distingue l'ensemble des travaux d'une ou plusieurs personnalités scientifiques ayant contribué de manière exceptionnelle au dynamisme et au rayonnement de la recherche française ».

Françoise Combes est la troisième de sa spécialité, l'astrophysique, à recevoir ce prix, après André Danjon en 1959, Charles Fehrenbach en 1977 et Evry Schatzman en 1983, auprès duquel elle avait commencé sa carrière.

Son domaine de recherche concerne la cosmologie où elle ausculte à l'aide de radiotélescopes et modélise les galaxies de toutes masses et de tous types.

Ses premiers travaux ont consisté à traquer la matière interstellair e à l'intérieur des galaxies. Elle est ainsi la première à détecter et à identifier des molécules de monoxyde de carbone (CO) dans la galaxie d'Andromède située à quelques 2,2 millions d'années-lumière de la Terre.

Ses travaux aboutissent également à l'explication de la formation des

bulbes centraux des galaxies spirales telle la Voie lactée, celle dans laquelle évoluent le Soleil et son système.

Première femme astrophysicienne élue en 2004 membre de l'Académie des sciences, Françoise Combes est depuis 2014 titulaire de la chaire « Galaxies et cosmologie » récemment créée au Collège de France..

Pour écouter ses conférences, connectez-vous sur le site : <https://www.college-de-france.fr/site/francoise-combes/index.htm>

à Djaïli Amadou Amal,



écrivaine camerounaise à laquelle les lycéennes ont décerné leur prix Goncourt pour son livre *Les impatientes*.

Dans ce roman d'inspiration autobiographique, Djaïli

Amadou Amal donne la parole à trois femmes qui réfutent les règles coutumières que leur imposent les traditions de la société dans laquelle elles vivent.. :

L'une subit un mariage précoce et forcé avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle. Une autre est mariée à un cousin dont la famille espère ainsi canaliser la violence. À la dernière, le mari impose une co-épouse plus jeune que sa propre fille.

Toutes trois, exposées à la violence, tentent chacune à sa manière d'échapper aux griffes des coutumes et des traditions.

L'écrivaine explique son but : « *Je veux rappeler ici que le mariage précoce et forcé est la plus pernicieuse des violences puisqu'elle entraîne toutes les autres. Elle entraîne le viol conjugal, les violences physiques, économiques et psychologiques* ». Une dénonciation à laquelle les jeunes adhèrent.

à Loujain al-Hathloul,



militante saoudienne des droits humains, de la cause des femmes emprisonnée depuis 2018, condamnée le 29 décembre 2020 à cinq ans et huit mois de prison et

enfin libérée le 10 février 2021..

Loujain al-Hathloul a milité pour le droit des Saoudiennes à conduire une voiture et contre l'oppressante tutelle patriarcale à laquelle elles sont soumises. Alors que son activisme ne fut que pacifique, elle a été jugée sans aucune preuve pour "*diverses activités prohibées par la loi antiterroriste*".

Mais, après trois ans derrière les barreaux, elle a été libérée sous conditions le 10 février dernier. Ce sont les mobilisations internationales et l'arrivée de Joe Biden à la tête des USA qui ont poussé l'Arabie Saoudite à cette libération.

Le « Forum mondial Normandie pour la Paix » lui a attribué le prix Liberté 2020. □

MOTS CROISÉS

grille n° 62

grille n° 63

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	O	L	E	C	I	S	M	E	S
2	E	T	E		U		M	U	T	A
3	R	E	N	A	R	D	E	A	U	X
4	F	E	D	E	R	A	T	I	V	E
5	O		E	R	I	C		S	E	
6	U	L	M	A	C	E	E		R	A
7	E		A	G	U	S	I	I	A	I
8	T	R	I	E	L		G	E		R
9	T	A	N		U	R	E	T	R	E
10	E	N	S	E	M	E	N	C	A	S

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Et l'évolution créa la femme.

Pascal Picq

Et l'évolution
créa
la femme



Odile Jacob

La femme est-elle l'avenir de l'homme ? Au présent, elle a du mal à se faire entendre sans élever la voix... Qu'en était-il dans le passé ? Paléanthropologue, Pascal Picq enquête ici sur la femme des origines.

Dans ce livre, il ne se contente pas de présenter ce que l'on sait des rapports entre hommes et femmes dans les premières sociétés humaines, il entend placer l'histoire et la préhistoire humaines dans la perspective de l'évolution. Pour embrasser le passé évolutif, il faut élargir le regard : explorer le passé, mais aussi comparer l'humain à ses plus proches cousins, singes et grands singes. Car nos points communs avec les espèces apparentées ne sont pas seulement biologiques, ils concernent également les comportements et la vie sociale, et jusqu'aux rapports entre les sexes.

La coercition envers les femmes est-elle une fatalité évolutive ou une invention culturelle ? Comment s'est instaurée la domination masculine, qui semble être devenue la règle pour notre espèce ?

Un livre qui bouscule les idées reçues pour penser autrement l'évolution des femmes et leur rôle dans l'évolution. □

PICQ, P. (2020). *Et l'évolution créa la femme*. Paris : Odile Jacob.

Une émission de radio à écouter : <https://www.franceinter.fr/emissions/une-semaine-en-france/une-semaine-en-france-16-octobre-2020>

Une émission de radio à écouter : <https://www.franceinter.fr/emissions/une-semaine-en-france/une-semaine-en-france-16-octobre-2020>

HORIZONTALLEMENT

- Opéras un aller-retour ?
- Minutieuse pratique graphique.
- Faux frère ; perdre de vue.
- Germanique possessif ; onomatopée déréglée pour un sputnik.
- A ne pas confondre avec des malentendus !
- On le trouve rarement seul ; est d'abord blanc et bleu.
- Pense-bête ; monnaie royale.
- Filet caucasien ; a du mal avec l'évidence.
- Allège ; tinte ou teinte ?
- Fissent plus long.

VERTICALEMENT

- Pour une sainte remise.
- Pépinière ; naïf ou à profusion mais à demi.
- Trierai forcément donc.
- Ancienne province chinoise ; buisson ardent.
- Gratification qui se mérite ; familier du deuxième du 6.
- Leurs préparations sont à pleurer.
- Klaxonna si co ; pour classer les grosses têtes.
- C'est plus moderne de dire hyperactive ?
- Lyrique œuvre ; à boucher selon le petit futé.
- Osent pour le coup (2 mots).

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "[Écrivez-nous](#)".
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur

Des plans de financements de la Sécurité sociale 2020 et 2021 très inquiétants.

Le CREAL a un regard sur l'actualité sociale qui, selon ses statuts (art. 2) guide une partie de son action. Or, cette actualité devient prégnante avec la crise sanitaire que nous connaissons et qui atteint tous les individus de notre société, que ce soit dans le domaine de la prévention ou celui du soin. Elle est inévitablement accompagnée d'une crise économique et sociale, due au traitement nécessaire de la pandémie mondiale qui continue de se développer. Seuls des moyens financiers énormes, qui ne peuvent être couverts que par des emprunts tout aussi gigantesques peuvent permettre de l'arrêter. Aussi, toutes les théories économiques prônant l'austérité dans la conduite de l'économie mondiale ont-elles volé en éclats, n'ayant aucune réponse pour juguler l'épidémie dont elle est pourtant responsable, à plus d'un titre. Le recours aux institutions

sociales, tant décriées pour leur coût, devient la solution miracle. Du moins c'est ce que prétendent nos dirigeants.

Se seraient-ils convertis à des principes plus raisonnables de préservation du bien commun, en particulier celui de la santé ? Ou celui du bon fonctionnement de l'hôpital et de la défense des intérêts des personnels ou des patients et de leur famille qui jusque-là n'avaient pu se faire entendre ? Ou encore, des jeunes, étudiants, lycéens, collégiens, écoliers et de leurs professeurs et personnels de service qui subissent des conditions d'apprentissage, d'études et de recherche qui remettent en cause leur santé mentale et leur avenir ? Enfin de la réelle protection des travailleurs sur leurs lieux de travail et dans leurs déplacements ? Bien des questions qui n'ont toujours pas de réponses.

Alertés par des organisations syndicales sur la réalité de la réponse sociale du gouvernement à cette crise, notamment à travers la gestion de la Sécurité sociale, pièce centrale de notre dispositif de protection sociale et sanitaire, sa Loi de finance 2020 (LFSS) et son Projet de loi de finance 2021 (PLFSS), nous avons essayé d'examiner les quelques documents fournis par le gouvernement et dont le constat nous inquiète fortement. Mais il ne nous appartient pas de fournir des solutions. Pour entrevoir ces dernières, il faut mettre ce texte en rapport avec celui diffusé par ATTAC qui porte sur le budget de la Nation et qui pose le problème du traitement économique et politique de la dette historique qui a été contractée par l'État pour sortir de la crise*.

* Cf. <https://france.attac.org/IMG/pdf/note-dette-covid-v3-pajapaj.pdf>, voir aussi https://www.cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=11088 et les analyses de Thomas Piketti ou Esther Duflo

Signalons cette pétition largement soutenue par des syndicats, partis et associations et qui rappelle : La Sécurité Sociale est notre bien commun. Ni régression des droits, ni ouverture aux financements !
https://www.petitions.fr/pour_que_vive_la_secu

La crise sanitaire, économique et sociale, que nous connaissons depuis le début 2020, n'a pas manqué de bouleverser la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) de 2020 et le plan de financement de la Sécurité sociale (PFLSS) de 2021. Les innovations et sommes en jeu risquent fort d'amener cette conquête sociale à des transformations qui pénaliseront l'ensemble des assurés sociaux, ne serait-ce que par le montant de leurs cotisations. Les organismes de direction, de contrôle et de financement de cette institution, la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), le Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie (HCAAM), l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), et l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (Unocam) s'en sont émues et ont refusé d'approuver ces plans¹.

A : Qu'est-ce que le plan de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)

L'existence du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) existe depuis la réforme de la Sécurité sociale, réalisée par le gouvernement Juppé, en 1995. Il a pour but de définir le montant annuel des dépenses de la Sécurité sociale en fonction du montant des recettes annuelles dont pourra bénéficier cette institution. L'objectif de ce plan est de parvenir à un budget équilibré entre recettes et dépenses. Pour établir cette maîtrise, le PLFSS dispose d'un outil : l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (Ondam). Il comporte l'ensemble des soins à dispenser aux assurés sociaux, à travers les différents services de santé de l'Assurance maladie (médecine de ville, hospitalière et médico-sociale). Ce plan doit être soumis au vote du parlement chaque année, à partir du 15 octobre. Celui-

ci doit avoir lieu dans les 50 jours suivants, sous peine d'être adopté par le gouvernement par voie d'ordonnance.

Bien entendu, et bien que cela ne soit pas obligatoire, dans un bon plan, le montant des dépenses doit se rapprocher de celui des recettes. Exercice très difficile en temps normal, il devient impossible en période de crise sanitaire. C'est donc un déficit de 42,9 Milliards (Mds) d'€ qui caractérise la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2020 et 23,9 Mds d'€ le Plan de financement de la Sécurité sociale 2021². Leur ampleur inégale doit être analysée car elle risque d'orienter durablement le financement de notre couverture sociale et son effectivité pour tous. D'autant qu'elle a déjà justifié des décisions financières qui ne vont pas manquer de dégrader les revenus salariaux dès janvier 2021³. Regardons, donc, leurs particularités.

¹ Cf. <https://www.espace-social.com/plfss-2021-le-verdict-des-conseils-et-conseils-dadministration/>

² Cf. Recettes, dépenses et soldes de l'ensemble des régimes obligatoires de base, http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3397_projet-loi#tocUniqueId57

³ Cf. Source ADP 2020, in <https://www.capital.fr/votre-argent/dette-sociale-le-prolongement-de-la-crds-va-vous-couter-cher-1374890>

B : Quelques avancées

Le doublement du congé paternité, constitue une avancée certaine dans l'égalité homme-femme et le bien-être des enfants. Cependant, son application semble comporter des incertitudes de financement et ne rattrape pas le retard pris avec certains pays européens ainsi que le contenu de la directive européenne en la matière.

Les mesures salariales accordées aux personnels hospitaliers, lors du *Ségur de la santé*, bien qu'insuffisantes, ne constituent qu'un rattrapage, sur le retard des salaires des fonctionnaires, par rapport à l'inflation, dû au blocage du point d'indice depuis...2010. En effet, ils se montent à une augmentation salariale de 183 € nets par mois au sein des établissements de santé et EHPAD publics (+ 90 € applicable au 1er septembre 2020 ; + 93 € au 1er mars 2021)⁴. Cependant, beaucoup reste à dire sur cet accord qui, notamment dans le domaine de l'évolution des carrières et retraites, peut comporter des menaces non négligeables avec des reculs de l'âge de départ, à plus de 65 ans, pour une pension complète⁵.

Enfin, la création d'un cinquième pilier de la Sécurité sociale pour subvenir aux besoins de la perte d'autonomie et du grand âge, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), peut laisser penser que ceux-ci seront mieux satisfaits, en particulier en psychiatrie et dans les EHPAD. Mais son financement n'est pas clairement défini et laisse, là encore, la place à beaucoup d'inquiétude⁶, en particulier à celle qui consisterait à retirer des moyens déjà existants à la CNAF pour les réorienter sur la nouvelle institution, sans plus.

En regard de ces quelques progrès nécessaires, le reste de cette loi et de ce projet constitue une lourde menace dénoncée par les organismes de protection sanitaires mutualistes cités plus avant et certains syndicats.

C: Mais surtout des reculs

La loi de finances de la Sécurité sociale de 2020, votée en novembre 2019, a dû être revue, en juillet et août 2020, pour faire face à la crise de la Covid-19. Initialement, l'Ondam avait prévu un budget en équilibre, légèrement excédentaire⁷. Il a fallu le revoir avec le déficit déjà signalé, le plus gros qui n'ait jamais existé depuis 1945. Celui du PLFSS 2021, également déjà constaté, atteint celui de 2008⁸. Ces deux déficits brisent net un retour à l'équilibre des comptes de dépenses et de recettes de la Sécurité sociale et surtout de l'Assurance

maladie, prévu pour 2020. L'effort a surtout porté sur une réduction progressive des dépenses de plus de 4 Mds d'€ du budget prévisionnel de 2021⁹. Les mutuelles et assurances complémentaires de santé ont dû partiellement y contribuer par un prélèvement de 1,5 Mds d'€, pour 2020 et 2021, sur leur chiffre d'affaires¹⁰. Celles-ci ont annoncé qu'elles devraient probablement augmenter, à nouveau, les montants de leurs cotisations.

L'effort a surtout porté sur une réduction progressive des dépenses de plus de 4 Mds d'€ du budget prévisionnel de 2021⁹. Les mutuelles et assurances complémentaires de santé ont dû partiellement y contribuer par un prélèvement de 1,5 Mds d'€, pour 2020 et 2021, sur leur chiffre d'affaires¹⁰. Celles-ci ont annoncé qu'elles devraient probablement augmenter, à nouveau, les montants de leurs cotisations.

Mais, nous le savons, ce n'est pas le premier déficit de la Sécurité sociale. En leurs noms, depuis les années 1960, qui ont vu apparaître ceux-ci, l'Etat n'a pas manqué d'imagination. Après les avoir créés ou approfondis, en affectant à la Sécurité sociale des dépenses qui ne lui incombaient pas, les différents plans de résorption de ceux-ci n'ont jamais abouti... qu'à augmenter les cotisations et à réduire les prestations sans résorber le déficit qui perdure depuis ces mêmes années¹¹. Pour faire court dans le cas présent, la Sécurité sociale a perdu 25 Mds d'€ de recettes dues à la baisse de l'activité économique. Le gouvernement a surtout exonéré certaines entreprises des cotisations dues à la Sécurité sociale dont il ne remboursera pas l'entièreté. Parmi les pertes de recettes annoncées comme non remboursées par le gouvernement, figurent le déficit des caisses de retraite qui n'ont pas perçu les cotisations de leurs assurés au chômage, du fait du premier confinement. Mettre en difficulté financière une institution qu'on veut réformer pour faire des économies substantielles, n'est-il pas un moyen d'y parvenir ? Il a, néanmoins investi un montant de plus de 15 Mds d'€, en médicaments, masques et traitements médicaux divers. Pour soutenir l'activité économique, il a injecté 5,2 Milliards d'€ en faveur des entreprises en difficulté. Enfin, le Remboursement de la dette sociale (RDS), qui devait arriver à échéance en 2024, sera prolongé jusqu'en 2033¹², si toutefois cette prolongation suffit à rembourser le montant annoncé de la dette, à cette date¹³.

⁴ Cf. Art. 25 du PLFSS 2021, http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3397_projet-loi#tocUniqueId57

⁵ Cf. <http://www.gaucherepublicaine.org/medecine/macron-castex-veran-vous-vous-comportez-comme-des-salopards-avec-lhopital-public/7419203>

⁶ En particulier pour l'Allocation adulte handicapé (AAH) qui n'est pas rattachée à la nouvelle institution mais reste une prérogative gouvernementale. Cf. <https://sud.mutualite.fr/actualites/que-prevoit-le-budget-de-la-securite-sociale-2021/>

⁷ Le premier depuis 2008.

⁸ Crise financière des « Subprime »

⁹ Cf. Recettes, dépenses et soldes de l'ensemble des régimes obligatoires de base, (Réf. déjà citée)

¹⁰ Cf. <https://sud.mutualite.fr/actualites/que-prevoit-le-budget-de-la-securite-sociale-2021/>

¹¹ Sauf à la fin des années 1980 et de 1999 à 2001 où la conjoncture économique a permis un fragile équilibre.

¹² Cf. art. 22 du PLFSS 2021. http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3397_projet-loi#tocUniqueId57

Initialement créée, en 1996, pour treize ans (jusqu'en 2009), elle a été indéfiniment prolongée, dès 2004.

¹³ Cf. https://www.liberation.fr/checknews/2019/03/22/a-sa-creation-la-csg-ne-devait-elle-pas-etre-temporaire_1716727

«...si les hommes naissent libres et égaux en droit, ils ne le demeurent que s'ils se saisissent de leur autonomie. Cette appropriation ne s'effectue que par un parcours susceptible de les rendre maîtres d'eux-mêmes en les soustrayant à la tutelle d'autrui. C'est une des raisons pour lesquelles la question de l'école est au centre de la pensée laïque. »

Catherine Kintzer (Penser la laïcité, Éditions Minerve, 2014)

Sans entrer dans le détail des tous les chiffres avancés pour ces plans et lois, le gouvernement compte sur un rebondissement de l'activité économique et une baisse des dépenses de santé pour rétablir l'équilibre des comptes sociaux. Mais il ne dit pas comment il compte opérer, effectivement, ni d'où proviendront les montants financiers annoncés. Par exemple, il annonce un remboursement d'une partie de la dette de la Sécurité sociale, dès 2021 de 17,1 Mds d'€, en s'appuyant sur un rebond des recettes de 7% dû à la reprise économique et à une limitation des dépenses de l'Assurance maladie, alors que la fin de l'épidémie de Covid 19 n'est pas en vue. On pourrait multiplier les exemples de ces incertitudes. C'est donc ce qui a conduit plusieurs organismes cités plus avant à désavouer ce PLFSS 2021 et susciter les réserves du Haut conseil de l'avenir de l'Assurance maladie¹⁴ (HCAAM). Ce dernier refuse de se prononcer sur les objectifs annoncés pour 2021 et les suivants. De même le Haut conseil aux Finances publiques (HCFP), dans son avis rendu le 28 septembre 2020, considère que : « *Le solde public nominal prévu pour 2020 et 2021 (respectivement - 10,2 et - 6,7 points de PIB) est atteignable mais cette prévision est affectée par les très fortes incertitudes qui entourent les conditions sanitaires et les évolutions macroéconomiques*¹⁵. » Il demande une révision de ces prévisions dans le second trimestre de 2021 à la lumière des résultats de la LFSS 2020. Toutes ces annonces, ces approximations ne peuvent que nourrir de fortes craintes sur l'avenir du financement de la Sécurité sociale.

Conclusion :

Les choix faits par le gouvernement français pour financer le coût de la crise sanitaire, provoquée par le virus Covid 19, sont, clairement, de la faire payer par l'ensemble des travailleurs, en s'en prenant à leurs conquêtes sociales. Les chiffres abyssaux des remboursements qui seraient dus par la Sécurité sociale, cités dans les projets que nous avons rapidement parcourus et le budget national 2021, ne peuvent qu'annoncer la grave détérioration de cette dernière institution. L'Etat social pourrait alors se transformer en « *Etat providence* ». Le premier reconnaît des droits imprescriptibles et constitutionnels à l'ensemble de la population du pays qui les finance par ses cotisations. En se référant au deuxième - qui n'a jamais existé-, le président de la République nous aurait-il annoncé la fin de ces principes et de ces droits, pour dispenser le patronat et « *les premiers de cordée* » de toute participation financière à la résorption de la crise économique et sanitaire ?

Pourtant, il existe d'autres solutions à cette pseudo fatalité, en recourant, en particulier, au remboursement par l'Etat de la totalité des exonérations des cotisations sociales qu'il a accordées, à une juste répartition de l'impôt et à l'arrêt des cadeaux fiscaux dont le montant compensent largement les déficits annoncés. À défaut de ces dernières mesures, il abandonnerait la grande majorité de la population à « la peur du lendemain », reniant sa promesse de « jours heureux ». □

Pierre Miléo

¹⁴ De 4,1% Cf. : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b3397_projet-loi#tocUniqueId57

¹⁵ Cf. <https://www.hcfp.fr/liste-avis/avis-ndeg2020-5-loi-de-finances-2021>

Piqué

Pire que la Covid-19, son vaccin !

On a suivi avec grand intérêt l'importante campagne de vaccination anti Covid entreprise en Israël avec semble-t-il des résultats plus qu'encourageants. Des autorités religieuses de ce pays ne portent pas toutes la même appréciation. Daniel Assor, rabbin de sensibilité juive ultraorthodoxe, a mis en garde la population contre un grave danger qui la menace. **Le vaccin pourrait rendre homosexuel.** □

Promotion

Ce 21 janvier, le Pape a reconnu les « vertus héroïques » du professeur Jérôme Lejeune (1926-1994).

Il est donc devenu « vénérable » et ainsi possible postulant à une béatification précédant la canonisation. Des cérémonies en perspective où sera invitée une délégation de la République française. Une belle protestation à prévoir quand on sait les motifs de cette reconnaissance vaticane. Jérôme Lejeune, ami de Jean-Paul II, était à la tête de l'association « Laissez-les vivre » qui menait la mobilisation contre la dépénalisation de l'IVG en 1975 et l'inspiration des commandos antiavortement dans les années 90 comme de « La manif pour tous », encore aujourd'hui.

Qu'en 1959 la découverte de la trisomie 21 lui soit, non sans controverse, co-attribuée avec les docteurs Marthe Gautier et Raymond Turpin ne suffira pas à apaiser la contestation. □

Alsace-Moselle :

L'enseignement religieux à l'école publique en Alsace-Moselle c'est oui, encore !

Dans le cadre des débats parlementaires de la loi confortant le respect des principes républicains, des propositions d'amendements ont été portées à la discussion. Ainsi a-t-il été proposé de mettre fin à l'obligation d'un enseignement religieux à l'école publique en Moselle et en Alsace. Dans un précédent numéro de *Combat laïque* nous notions que cette pratique en ces terres concordataires tombait en désuétude et que de plus en plus de

parents faisaient jouer leur droit de demander que leurs enfants en soient exemptés.

Le projet de loi confortant le respect des principes républicains aurait pu sembler l'occasion idéale pour établir le respect de la laïcité à l'école publique de ces départements de l'Est de la France. Eh bien ce sera pour une prochaine fois. Les propositions d'amendements visant à étendre la législation nationale aux territoires disposant de régimes religieux dérogatoires ont été repoussées.

Curieuse stratégie de lutte contre le "séparatisme" que celle qui consiste à conforter ce que l'on prétend combattre ! □

Quelle opposition à la loi séparatisme ?

On a pu lire sur une banderole lors d'une manifestation contre le projet de loi sécurité globale (LSG) : *Séparatisme, sécurité globale Stop aux lois liberticides, Stop islamophobie*. Si le refus de ces deux projets semble légitime, ce n'est pas au nom du concept lui-même liberticide "d'islamophobie". Derrière un vocable voulant dénoncer des discriminations réelles envers des musulman·e·s ou supposé·e·s, cette notion prétend surtout interdire toute critique d'une religion ouvrant dès lors un boulevard à la notion de blasphème ou – version plus présentable – dénonçant le fait de "heurter" une sensibilité religieuse. Comment prétendre défendre des libertés fondamentales avec un concept fait pour les piétiner et pour intimider ou culpabiliser ? Il ne faut pas confondre "la peau et la chemise" selon l'expression de Montaigne : la discrimination et les attaques contre des croyant·e·s doivent être fermement combattues, mais la critique, la caricature des croyances font partie de la liberté d'expression.

L'opposition à la loi sur le séparatisme (renommée loi confortant le respect des principes de la République) est le fait de personnes, de groupes, avec des arguments disparates voire opposés, ce qui peut se concevoir dans une certaine mesure. Mais derrière la banderole dénonçant "l'islamophobie" peuvent s'aligner des militant·e·s et des organisations déniaient la réalité de l'islamisme avec d'autres – souvent les mêmes – qui veulent interdire de critiquer ou caricaturer une religion. Rappelons que l'islamisme ("*extrême droite musulmane*" selon Marieme Helie-Lucas) peut être meurtrier et que les musulman·e·s représentent la majorité de ses victimes à l'échelle internationale. Depuis novembre, le CREAL76 a été de toutes les manifestations demandant le retrait du projet de loi sécurité globale² et pas seulement de l'article 24 - interdisant de filmer des policiers - recyclé sous une autre forme dans l'article 18 du projet de loi sur le séparatisme.

Vers un régime néo-concordataire autoritaire

Le CREAL76 a déjà exprimé ses désaccords fondamentaux avec la loi séparatisme³. Le plus important est le retour à une tendance néo-concordataire à travers un Conseil national des imams, l'imposition d'une charte des principes au CFCM (Conseil français du culte musulman qui ne représente par ailleurs que 400 mosquées sur environ 2500). Le contrôle des associations (engagement, déclaration, subventions) inquiète la plupart d'entre elles⁴. Le culte musulman s'organise de préférence au moyen d'associations type loi 1901 : cela est possible en raison du précédent et de la brèche ouverte par le culte catholique refusant en 1906 d'appliquer la loi de 1905 qui prévoyait des associations cultuelles (cf. encadré). La faculté offerte aux associations cultuelles par la loi Loi séparatisme de gérer, donc de tirer profit de biens immobiliers obtenus par dons et legs est à la fois une entorse à la loi de 1905 et un avantage pour le culte catholique qui a le plus de propriétés. « *Dans un état de droit républicain, c'est par la loi que l'on contrôle et non par la subvention. Payer l'orchestre pour dicter la musique n'est pas digne d'une République*⁵ », s'indigne Henri Pena-Ruiz. Le Conseil d'État et la défenseure des droits s'inquiètent « *des notions sujettes à interprétation* » dans le projet de loi séparatisme.



Des avantages historiques pour le culte catholique

La hiérarchie catholique, sur injonction papale, a refusé début 1906 de constituer les associations cultuelles prévues par la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905. Ces associations locales ont pour but de gérer et organiser le culte, elles deviennent propriétaires des édifices qu'elles ont ensuite à entretenir. Les cultes protestants et israélite ont accepté de constituer ces associations cultuelles en 1905. Face au refus des catholiques, qui redoutent une perte de contrôle de ces associations locales et contrôlées financièrement, le pouvoir a transigé en 1907 et 1908. D'abord en autorisant des personnes physiques et des associations de droit commun 1901 à assurer l'exercice du culte. Ensuite en attribuant la propriété des églises aux communes, des cathédrales à l'État, ce qui représente une bien lourde charge financière. Alourdie encore par un texte du régime de Vichy du 25 décembre 1942 – non abrogé – permettant à la puissance publique de « *participer aux frais de réparation des édifices affectés au culte classés ou non* » aux monuments historiques. Suite aux échanges de lettres entre la France et le "Saint-Siège", le Conseil d'État reconnaît en 1924 les associations diocésaines, fausses associations cultuelles car non locales et non propriétaires des édifices de culte. Il conviendrait – plutôt que l'actuelle révision de la loi de 1905 dans le projet de loi séparatisme – de revenir à la situation du 1^{er} janvier 1906 et donc d'abroger la disposition de 1942, de contraindre le culte catholique à créer les associations cultuelles locales prenant en charge l'entretien, la réparation des lieux de culte !

Source : cir_33668_édifices_du_culte.pdf

Une ligne de crête

Dans cette situation où certains font flèche de tout bois, rester sur une ligne émancipatrice, laïque, universaliste et soucieuse des libertés fondamentales n'est pas chose aisée face à trois écueils. Le premier, ce sont les surenchères de l'extrême droite, mais pas seulement qui - salissant la laïcité qu'elles invoquent et dénaturent - donnent à voir une panoplie de mesures liberticides, racistes, discriminatoires dont le contre-projet de loi du Rassemblement national – qui revendique la brutalité – est un summum : voile interdit dans les rues, expulsions, possible interdiction des minarets... Tout carburant leur semble bon à allumer contre une partie de la population.

« *J'ai envie de suggérer une hypothèse, selon laquelle la faible participation des femmes sur la scène politique serait le simple mépris qu'elles en ont.* »

Pierre Desproges

Le second - c'est le projet du gouvernement qui touche à plusieurs lois fondamentales conquises entre 1880 et 1905 - mène une politique sociale favorable aux possédants et au patronat, continue de démanteler le service public dont l'hôpital et l'éducation, alimente le séparatisme scolaire en finançant l'enseignement privé, le séparatisme géographique en maintenant le statut concordataire ou dérogatoire en Alsace-Moselle, Guyane, Mayotte. Ajouté à sa politique sécuritaire et liberticide qui exacerbe les tensions, ceci enlève toute crédibilité au projet de loi séparatisme.

Le troisième écueil vient du camp de la gauche dont une partie, par électoralisme, par myopie, porte des lunettes à courte vue avec une optique misérabiliste ou condescendante maintenant les musulman·e·s et des populations à l'écart des combats émancipateurs individuels et collectifs,

confondant lutte contre l'oppression avec la défense d'une religion supposée des opprimé·e·s. La laïcité est précisément le principe d'unité qui permet les combats communs : il est urgent de la conforter ! ☐

¹ <https://www.islametinfo.fr/2021/01/29/des-associations-condamnent-la-loi-separatisme/> et <https://www.fnlp.fr/2021/02/09/retrait-du-projet-de-loi-sur-le-separatisme/>

² <http://www.creal76.fr/pages/activites/actions-passees.html>

³ <http://www.creal76.fr/medias/files/combats-laique-n-79-decembre-2020.pdf#page=2> et <http://www.creal76.fr/pages/billet/billet.html>

⁴ https://www.francetvinfo.fr/societe/religion/religion-laicite/tribune-associations-presumees-coupables-le-contrat-d-engagement-republicain-que-veut-mettre-en-place-le-gouvernement-inquiete-le-mouvement-associatif_4261659.html

⁵ <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/promouvoir-le-respect-des-principes-de-la-republique-par-henri-pena-ruiz>

Tribunal administratif de Toulon

Combat laïque n° 79 de décembre 2020 (page 11) relatait comment - la préfecture du Var ayant lancé un appel à projet pour la mise en place d'une structure de protection des femmes battues - c'est l'association la plus incompétente qui fut désignée.

C'était l'association En chemin, d'Hyères faisant partie de l'Union diaconale du Var dirigée par l'évêque de Fréjus-Toulon qui avait été retenue pour succéder à l'Association familiale laïque Transition (AFL, Transition) qui se trouvait ainsi écartée de cette mission.

L'AFL toulonnaise, forte de son expérience (depuis 2012) reconnue dans l'accueil des femmes victimes de violences avait porté cette affaire devant le tribunal administratif de la ville. L'AFL Transition a eu raison et le tribunal l'a confirmé.¹ Et il en donne les motifs : « absence de motivation de la décision » agrémenté d'une « erreur manifeste d'appréciation ». Et le TA ne manque pas d'acter : « pas d'expertise d'En chemin dans le domaine des violences faites aux femmes. »

On se demande bien comment cette simple observation a pu échapper à la préfecture ! ☐

¹ Voir *Charlie Hebdo* n°1489 du 3 février 2021 (page 5)

Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le 5 décembre 2020 à Rouen à la «marche des libertés et des justices » contre la proposition de loi « sécurité globale » portée en débat à l'Assemblée nationale.
- les 16 janvier et 30 janvier 2021 à Rouen à la « marche des libertés » pour la défense des libertés et pour le retrait de la loi dite « de sécurité globale ».
- le 4 février 2021 à la manifestation pour la défense des services publics.



Vie du CREAL76

Le CREAL76 s'est exprimé publiquement...

- le 6 décembre 2020 par un communiqué de presse intitulé « la loi de 1905 a 115 ans » invitant à la vigilance sur sa possible révision au travers du projet de « loi confortant les principes républicains » examiné le 9 décembre par le gouvernement. [Lire le communiqué](#)
- le 27 décembre 2020 par une lettre ouverte à l'adresse du maire de la commune de Saint-Hellier (76) (et transmise à la presse locale), à propos d'une crèche reli-

gieuse installée pour la première fois sur un espace public de la commune à cette période de Noël. Un article paru le 7 janvier dans le journal local *Le Réveil-de-Neufchatel*, relate le désaccord entre la position du maire et celle du président du CREAL76 qui rappelle que le principe de laïcité impose la neutralité de l'espace public en matière de religion, mais aucun des arguments développés dans la lettre ouverte n'est repris dans l'article de presse.



La laïcité

une exception menacée

regards croisés sur un principe républicain

Aux éditions Le Scorpion brun (284 pages, 15 €)

Jean-François Chalot a réuni quelques plumes laïques pour alerter sur l'inquiétant constat exprimé par

le titre. Au-delà d'indispensables rappels historiques,

c'est sur les problèmes auxquels est aujourd'hui confronté le principe de laïcité que les contributeurs ont jeté ces regards croisés annoncés en sous-titre. Préfacé par Jean Mourot, le livre se clôt par quelques conseils de lecture utiles qui permettent de forger dans l'urgence les arguments nécessaires pour redonner à la laïcité son élan émancipateur. Y compris dans la gauche politique, syndicale et associative qui en fut pourtant le creuset. ☐

¹ Cl. Barratier, J.M.. J.-M. Bonnemayre, G. Chevrier, C. Fourest, J. Guérin, E. Khaldi, J. Mourot, C. Nabum, N. Rocailleux.

66 millions de procureurs : erreur ou acte manqué ?

Ce terme banal de « procureur » dans la bouche d'un président de la République exaspéré voulait exprimer, dans ce moment si particulier de notre histoire, un sentiment d'accusation populaire définie par l'auteur comme « la traque incessante de l'erreur »¹.

« *L'histoire, dit-on, est la mémoire de l'humanité ; la politique se loge entre les trous...* » (A. Frossard, académicien).

Et si cette histoire était faite, tout comme la mémoire logée dans le cerveau humain, d'un mélange de conscient et d'inconscient... D'un conscient parfois erroné et d'un inconscient translucide.

Et s'il fallait chercher le décryptage de ce reproche dans des zones invisibles et inconnues du monde politique médiatique et hyper contrôlé : dans une zone plus subtile, dans un dialogue d'inconscient à inconscient ...

Entre l'inconscient collectif, émanant de l'âme d'un peuple, et celui de son représentant suprême, deux entités s'élevant au-dessus des individus, le « tout » étant supérieur à « la somme des parties ». (É. Durkheim)

Et si cette formule du Président s'apparentait, alors, non pas à une « erreur » de rhétorique, étonnante à ce niveau de sophistication politique (sauf à penser qu'il s'agisse d'une énième polémique), le procureur n'ayant jamais eu vocation à « traquer » de façon incessante l'erreur chez autrui, mais davantage à un acte manqué, versus théorie freudienne, révélant le plus beau des compliments fait à un peuple à savoir la recherche de l'intérêt général, fonction élogieuse du « procureur » ?

Qu'est-ce que cette formule pourrait, alors, révéler des états d'esprit en présence ?

Un rappel de l'intérêt général

Des législateurs audacieux ont accordé un merveilleux cadeau au peuple français dans la loi de 1905 : **la liberté de conscience**. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen lui en avait préalablement accordé un autre : **la liberté d'expression**.

La nation française a su s'en saisir régulièrement, *via* ses représentants ou directement², pour donner un sens noble au terme « Politique », à l'image d'un procureur de la République, pour défendre le bien commun et les institutions publiques.

Et si, donc, dans ce dialogue inconscient s'exprimait un rappel populaire à l'intérêt général, dans ce « chaos » planétaire, conséquence d'inconséquences, à savoir, notamment, la sauvegarde de trésors nationaux du patrimoine juridique, social et écologique ?

Rappels sur les services publics par exemple : sur l'hôpital public (*cherchant à adoucir, s'il le fallait, la tarification à l'acte, « T2A » au bénéfice d'une prise en charge digne de tous les patients, préfigurant un grand service public protecteur des aînés*), sur l'école publique (*de la qualité des enseignants à la mise à disposition de la culture pour tous, sans oublier le développement de structures réellement adaptées pour les élèves en difficulté*), sur la jeunesse (*à ce propos, est-ce que la réforme actuelle touchant la DRJSCS³ est opportune ?*), sur la protection des populations et du territoire (*que dire du démantèlement programmé d'une administration en*

première ligne lors du BREXIT, du terrorisme et autres atteintes extérieures...), sur la pérennisation des massifs forestiers (*fragilisés par la loi « ASAP⁴ » et la contractualisation...*).

Rappel sur le système des retraites : l'émission *Envoyé spécial* du 14/01/21 « Les retraites, le compte n'y est pas » pointait les défaillances du système engendrées par la dématérialisation. À la souffrance des plus démunis face au nouveau credo étatique, un responsable, jeune énarque imperturbable, répondait « *il faut que chacun soit acteur ...* »⁵. Heureusement, afin de pallier cette détresse, le reportage montrait des médiatrices sociales chaleureuses et disponibles accompagnant ces personnes dans l'accès à leurs droits⁶.

C'est toujours l'humanité qui sauve(ra) l'humanité.

L'oublier, c'est ce que démontre le film anglais de 2016 de Ken Loach, *Moi, Daniel Blake...*

Eh oui, il y a une infinité de situations humaines, parfois inextricables, qui demeurent hors de toute case préformatée, car nous ne sommes pas (encore ?) des robots...

Transposé au niveau sociétal, ne serait-ce pas là le vrai défi du « care »⁷ pour des républicains ? Pas moins d'État mais un État humaniste, bienveillant et exigeant, au service de son peuple et des défis humanitaires mondiaux ?

Pas moins de loi de 1905, texte déjà largement « pillé », mais, *a contrario*, le respect scrupuleux de ses enjeux et de son esprit initial afin de co-construire, entre un peuple éclairé, consentant aux adaptations nécessaires et une représentation renouée, respectueuse des scrutins, en faveur de l'intérêt général et de la conservation des trésors légués par nos ancêtres.

Cette conscientisation achevée de part et d'autre, cette mue, dont le point d'orgue en serait la priorisation du Vivant et de la Fraternité, quitte à maitriser les effets d'un progrès parfois dévastateur⁸, constitueront-elles la véritable transfiguration de cette crise, la métamorphose offrant le meilleur afin que "le soleil puisse encore se lever"⁹ pour les prochaines générations ?

Lala.C le 06.02.21

¹ Propos présidentiels du 21/01/2021. <https://youtu.be/yGwS0E7pIAq?t=2115>

² Le déni des représentants amplifie la contestation populaire.

³ Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

⁴ Loi d'accélération et simplification de l'action publique-JO du 8/12/2020 (à noter le double sens engendré, en filigrane, avec l'expression anglo-saxonne « As Soon As Possible »...).

⁵ Éléments de langage présents lors d'un message présidentiel en 2018.

⁶ Cf. « PIMMS ». Points d'information médiation multi-services

⁷ Cf. bulletin du CREAL76-juin 2020.

⁸ Cf. « robots tueurs ».

⁹ Cf. *lieder Morgen* R. Strauss.

**Textes
en
ligne**

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

Le droit de critiquer l'islam est crucial

Née à Téhéran, **Maryam Namazie** a quitté l'Iran après l'avènement de la République islamique en 1979. Cette femme de gauche, féministe, militante des droits de l'homme et des réfugiés, a fondé en 2007 en Grande-Bretagne le Conseil des ex-musulmans, mouvement qui ne cesse de s'étendre. Depuis des années, elle déplore qu'une partie de la gauche n'arrive pas à considérer l'islamisme autrement que comme un symptôme local des discriminations, du racisme ou de "l'islamophobie" (terme qu'elle abhorre), alors que c'est un "fléau" planétaire et une idéologie d'extrême-droite. Elle explique : "Quand on considère le terrorisme islamique au niveau mondial, on voit que la plupart des victimes sont des musulmans ou des personnes supposées musulmanes simplement du fait de la loterie de la naissance. C'est pourquoi ceux qui comme moi sont originaires de ces régions du monde voient clairement l'islamisme pour ce qu'il est : une force politique d'extrême droite qui a, dans bien des cas, des pouvoirs étatiques."

Lire l'article : http://www.debatlaires.fr/IMG/pdf/le_droit_de_critiquer_l_islam_est_crucial.pdf

Surveillance, contrôle, traçage : les salariés n'ont jamais été aussi fliqués qu'au temps du Covid

Olivier Tesquet, le 03.02.21

La crise sanitaire revitalise un mode de contrôle des salariés né dans les usines britanniques lors de la révolution industrielle, outils de surveillance à la pointe de la technologie en sus.

Lire l'article : <https://www.slate.fr/story/199884/olivier-tesquet-etat-urgence-technologique-premier-parallele-travail-surveillance-teletravail-entreprises-salaries-covid-19>

« Islamo-gauchisme » : le piège de l'alt-right se referme sur la Macronie

David Chavalarias (Directeur de Recherche au CNRS, CAMS/ISC-PIF) Dimanche 21 février 2021

Mardi dernier, la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a exprimé son souhait de missionner le CNRS pour une « étude scientifique » sur l'« islamogauchisme » qui, d'après ses propos de dimanche (14/02/21) sur une chaîne TV privée, « gangrène la société dans son ensemble ». « L'Université n'[y étant] pas imperméable », il s'agirait de définir « ce qui relève de la recherche et du militantisme ». La Conférence des Présidents d'Université a immédiatement exprimé sa stupeur devant de tels propos, tandis que le CNRS indiquait dans un communiqué de presse que « "L'islamogauchisme", slogan politique utilisé dans le débat public, ne correspond à aucune réalité scientifique ».

C'est la troisième fois en moins de six mois que l'expression "islamogauchisme" est employée par un ministre du gouvernement Castex, contribuant à inscrire ce terme comme dénomination légitime d'une catégorie sociale, malgré l'absence de réalité scientifique.

Lire l'article : <https://politoscope.org/2021/02/islamogauchisme-le-piege-de-lalt-right-se-referme-sur-la-macronie/>



Grève féministe du 8 mars 2021 : poursuivons la lutte !

Le 8 mars, nous serons en grève avec les femmes du monde entier pour refuser tou.te.s ensemble de payer le prix de la crise pandémique avec notre travail, notre salaire, notre corps. En France, comme en Pologne, au Chili comme en Italie et en Espagne, en Argentine comme au Nigeria, nous serons toutes et tous dans la rue pour dénoncer et arrêter une société patriarcale et raciste qui nous exploite, nous soumet et nous tue.

Les confinements ont mis en lumière que les femmes sont indispensables au fonctionnement de la société et invisibilisées en permanence : les femmes, et toujours plus les femmes migrantes, sont majoritaires dans les emplois du soin, de la santé, de l'éducation, du nettoyage, du commerce, elles sont sous-payées, peu ou pas reconnues...malgré les belles promesses, aucune négociation de fond n'a été initiée en ce sens !

Lire la suite <https://solidaires.org/Greve-feministe-du-8-mars-2021-poursuivons-la-lutte>

Algérie : Condition féminine et République par Mustapha Hammouche : relations entre religion, islamisme et droits des femmes. Sa conclusion : "Sans laïcité républicaine qui abroge la discrimination à prétexte religieux, il n'y a pas d'avenir pour la femme. C'est se mentir que de nourrir l'illusion de progrès démocratique sans laïcité."

Lire l'article : <https://www.liberte-algerie.com/contrechamp/condition-feminine-et-republique-5365>

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime



courriel creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal_76

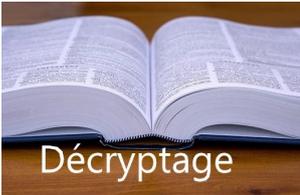
Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Adhésion 2020 : 22 €

site : www.creal76.fr

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801
Directeur de la publication : Francis VANHÉE



Cette rubrique a pour objectif d'apporter des précisions sur des mots ou expressions que le débat d'idées livré au grand public rend bien souvent d'une compréhension difficile ou dont l'ambiguïté sème la confusion.

Ces mots - parfois des néologismes, parfois sortis de l'oubli - sont souvent porteurs d'une histoire et peuvent être, dans certains contextes, porteurs d'une charge idéologique.

Combat laïque aborde ici deux mots qui s'imposent actuellement dans les polémiques militantes.

Racisme et racialisme

Racisme comme racialisme, quelle que soit la portée qu'on entend donner à ces mots, posent le principe que l'espèce humaine se compose de races alors que ce concept est contesté par des études génétiques fondées depuis le milieu du XX^e siècle. Aujourd'hui le concept de race humaine n'est plus admis. Ce qui a conduit à ce que le mot « race » ait été retiré de la Constitution française en 2018 (mais pas de son préambule !).

Il n'y a pas si longtemps

Du temps de la France coloniale, les élèves de l'école laïque trouvaient dans leur livre de géographie les cartes représentant ces « territoires conquis » mais aussi des photographies montrant leurs « populations indigènes ». C'était l'occasion de présenter les différentes races. Ce mot faisait partie du vocabulaire le plus académique et ne suscitait que rarement des contestations. Les terminologies pouvaient changer en suivant les évolutions politiques qui accompagnent la « décolonisation » : la « France et ses colonies » devient « la France et la Communauté française » puis « la France et les pays africains d'expression française ». Le mot « race » quant à lui persiste. Il est courant de trouver dans les manuels de géographie des définitions de la race comme ici dans un livre de seconde édité chez Hatier en 1960 : « *Les races se définissent par des caractères physiques héréditaires. Outre la couleur de la peau, il faut tenir compte de la taille, de la forme du crâne, de la texture des cheveux, des traits du visage, de l'appartenance à tel ou tel groupe sanguin.* » Toutefois le rédacteur de cette définition se garde bien d'établir une hiérarchie entre les races en s'en tenant aux caractéristiques physiques. Les études génétiques actuelles rejettent le concept de « race ». Elles en contestent la pertinence du fait que pour caractériser les différents sous-groupes géographiques de l'espèce humaine, la diversité génétique est beaucoup plus importante entre les individus d'une même population qu'entre groupes différents.

Racisme

Le racisme ne se contente pas de distinguer l'apparence physique des personnes comme le fait cette définition besogneuse de 1960, il établit une hiérarchie au sein de l'espèce humaine et fait correspondre des dispositions mentales, intellectuelles voire morales à ces caractéristiques. Le racisme est un mode de pensée qui conçoit l'humanité tel que le décrit le *Petit Larousse* « *une idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie* » conduisant à « *une attitude d'hostilité répétée voire systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes* ».

Racialisme

Courant de pensée apparu en Europe au milieu du XIX^e siècle, le racialisme désigne une doctrine recon-

naissant l'existence de races humaines. Ces races différenciées conduiraient à des différences physiques mais aussi en matière d'aptitudes mentales, de comportements... pouvant expliquer des phénomènes sociaux dus à des facteurs héréditaires. Certains ont pourtant pu y voir un courant scientifique, qui tout en étant lié à la théorie des races issue du XVIII^e siècle, entendait rejeter le comportement haineux et méprisant du racisme. Étonnamment, on voit réapparaître ce mot au début du XXI^e siècle pour désigner le fait de distinguer des groupes humains victimes de discrimination et de racisme. Dans son acception moderne ce mot se présenterait comme un contraire de « racisme » en ce sens qu'alors que le racisme dénigrerait une personne en raison de sa "race", le racialisme l'essentialiserait en vertu de sa "race".

Émergence de la pensée décoloniale

Cette école de pensée politique qui entend remettre en cause un militantisme antiraciste dépoussiéré de ses remords coloniaux rejette l'idée que les « races » n'existent pas. Car ceci conduirait à déculpabiliser « l'homme blanc » des discriminations raciales qui perdurent. Pour ces militants, si la race biologique n'existe pas, elle demeure sous la forme de stigmates dont la personne « racisée » reste marquée par le passé colonial de ses ancêtres, les conditions de vie dégradées qu'elle subit, les traditions religieuses de son éducation... un ensemble d'éléments constituant sa personne en une « intersectionnalité ».

Cet antiracisme renoue par là avec une certaine forme de racialisme par la reconnaissance de spécificités dites racisées, mais qui font de la personne une victime de discriminations dont elle seule peut avoir pleine conscience. Dès lors, pour les tenants de cette approche, le combat antiraciste authentique ne peut être mené que par les personnes qui en sont victimes. On le comprend, ces dispositions s'opposent à la tradition de l'universalisme des droits humains fondant une base solide à la lutte antiraciste au profit d'une vision communautaire voire de mise en compétition des oppressions.

Il faut avoir conscience que ces querelles autour du mot « race » et de ses dérivés ne sont pas anodines. Elles conditionnent la poursuite des luttes porteuses de la lente évolution de la pensée émancipatrice pour la reconnaissance d'une humanité libérée de ses préjugés. □

Échos d'ailleurs

PORTUGAL : L'euthanasie bientôt légale

Dans l'Union européenne trois pays ont déjà légalisé l'euthanasie : la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. L'Espagne est au milieu du gué, le projet du gouvernement, approuvé par le Parlement le 17 décembre dernier, devant être soumis au Sénat courant mars.

L'Espagne aura été devancée par le Portugal qui ce 9 janvier 2021 a adopté à une large majorité une loi autorisant et codifiant la procédure de « la mort médicalement assistée » : 136 pour, 78 contre et 4 abstentions. Ce texte fusionne diverses propositions ayant déjà été adoptées en février 2020.

Les votes positifs émanent principalement des bancs des élus de gauche (Parti socialiste et Bloc de gauche) mais la surprise vient de quelques députés du Parti social-démocrate (centre droit) parmi lesquels Rui Rio le leader de l'opposition de droite. Les élus du parti animaliste (PAN) ont également apporté leur soutien à cette proposition.

Pour l'épiscopat portugais indigné, l'ultime recours reste le tout nouvellement réélu président de la République Marcelo Rebelo de Sousa qui tout en ne cachant pas ses ferventes convictions catholiques s'est toujours bien gardé de prendre position sur ce sujet.

En effet, selon la Constitution portugaise c'est le président de la République qui doit promulguer la loi, la soumettre à l'analyse de la Cour constitutionnelle ou éventuellement y opposer son veto. Veto qui pourra, de



toute façon, en fin de procédure être annulé par un deuxième vote des députés. Autant dire que le Portugal semble bien parti pour être le quatrième État de l'UE à adopter une législation favorable au droit de mourir dans la dignité.

Comment ne pas s'étonner de voir le Portugal, pays à forte tradition catholique au point d'être lié par concordat avec le Saint-Siège (celui du 18 mai 2004 réactualisant celui du 7 mai 1940) prendre des dispositions légales ouvrant droit à la dignité de la fin de vie alors que la France si fière de sa laïcité la mettant (officiellement) à l'abri de pressions cléricales se montre si timide sur ce sujet ? □

USA : Exclue de son école

L'école privée chrétienne Rejoice Christian Schools dans la ville d'Owasso dans l'Oklahoma aux États-Unis a un règlement des plus stricts. Il proclame que « toute forme d'immoralité sexuelle va à l'encontre de ses principes et cela englobe l'homosexualité ». Les élèves n'ont pas le droit de manifester leur affection envers les autres de quelque manière que ce soit dans l'enceinte de l'établissement. Il est interdit de se tenir la main, de se prendre dans les bras ou encore de s'embrasser. Il est également spécifié qu'en cas de grossesse, l'élève devra rester chez elle afin que les autres élèves ne soient pas « attirés par ce mauvais exemple et fassent la même chose ».

Chloé Shelton, élève de cet établissement a été retirée de la cour de récréation et conduite pendant plusieurs heures dans le bureau du principal. Finalement elle a été expulsée de l'école ainsi que son frère. Lorsque la maman a demandé des explications, son interlocuteur s'est contenté de dire que leur vision des choses ne s'accordait pas avec celle

de l'école.

Le crime de Chloé ? Avoir avoué à une camarade qu'elle était amoureuse d'elle.

Chloé, apprend-t-on, était dévastée, et s'inquiétait de savoir si Dieu l'aimait toujours.

Si on peut comprendre le désarroi de la petite Chloé du haut de ses huit ans, comment comprendre le choix de plus en plus partagé par des parents pour ce genre d'établissement¹ ?



¹ La page d'accueil du site précise : « fondé en 1992, Rejoice Christian Schools existe pour glorifier Dieu à travers l'excellence en éducation chrétienne. Depuis son modeste commencement comme école préélémentaire et jardin d'enfants d'une quarantaine d'élèves jusqu'à l'inscription actuelle de plus de 1000 étudiants du préélémentaire au lycée, il est évident que la main de Dieu nous a bénis. »

« Les femmes qui veulent être les égales des hommes manquent sérieusement d'ambition. »

ESPAGNE : Religion à l'école : un indice

Une récente étude sur l'enseignement religieux à l'école bouscule bien des certitudes.

Cette étude de la Fondation Ferrer i Guàrdia publiée le 9 octobre montre que dans les écoles publiques quatre enfants espagnols sur dix se désinscrivent des cours de religion si bien que leurs performances dans cette « discipline » pourraient bientôt ne plus être prises en compte dans les dossiers scolaires. Ce qui pourrait n'être qu'une simple modification apportée à l'organisation scolaire s'avère exprimer une tendance plus profonde à la sécularisation de ce pays pourtant très imprégné de catholicisme.

Dans le même temps, les parlementaires espagnols examinaient la nouvelle loi scolaire qui prévoit que les résultats obtenus durant les cours de religion ne soient plus intégrés dans les dossiers scolaires alors que des accords passés entre Madrid et le Vatican en 1979 instaurent le monopole du catholicisme au sein de l'enseignement religieux à l'école publique.

Sílvia Luque, directrice de la Fondation Ferrer i Guàrdia, un think tank spécialisé entre autres dans le domaine de l'éducation, commente ainsi cette situation : « Certains partis politiques préconisent de retirer la religion du programme scolaire et de proposer des cours de catéchisme dans le cadre d'activités parascolaires, ou bien de transformer cette matière en "culture des religions" dans une perspective non confessionnelle. Cela devrait faire perdre de l'importance au sujet de la religion à l'école ». Tout en militant pour : « la laïcité dans les

écoles afin de construire une éducation basée sur un savoir universel et sur des valeurs communes. Nous préconisons donc également que le sujet de la religion, de toute croyance ou confession, soit retiré du programme scolaire et cesse d'être financé par l'administration publique ». Elle pondère son propos en soulignant l'importance de la religion pour la culture générale : « il vaut mieux enseigner la culture religieuse dans une perspective non dogmatique dans le cadre de cours d'art ou d'Histoire. »

Mais pour la Fondation Ferrer i Guàrdia ce désintérêt pour la religion dépasse largement le domaine scolaire : « Le fait qu'un nombre croissant d'enfants soient inscrits dans des activités alternatives à la place des cours de religion reflète une désaffection de la religion au sein de la société espagnole. Les données révèlent qu'un tiers des Espagnols se déclarent désormais athées, agnostiques ou non-croyants¹ ».

Si on ajoute qu'en 28 ans, les mariages religieux ont chuté de 79 % à 21 %, qu'un enfant sur deux nait désormais hors mariage contre un sur dix en 1990, on ne peut que constater une sécularisation progressive de la société espagnole même si une frange de la population reste attachée à ses racines catholiques. Parmi les sept Espagnols sur dix se disant catholiques, deux vont régulièrement à la messe. □

Source : l'hebdomadaire Réforme du 6 novembre 2020

¹ Cette proportion atteint près de six Français sur dix, d'après l'enquête européenne sur les valeurs réalisée en 2018.

L'homme préhistorique est aussi une femme. Une histoire de l'invisibilité des femmes



Non, les femmes préhistoriques ne consacraient pas tout leur temps à balayer la grotte et à garder les enfants en attendant que les hommes reviennent de la chasse. Les imaginer réduites à un rôle domestique et à un statut de mères relève du préjugé. Elles aussi poursuivaient les grands mammifères, fabriquaient des outils et des parures, construisaient les habitats, exploraient des formes d'expression symbolique. Aucune donnée archéologique ne prouve que, dans les

sociétés les plus anciennes, certaines activités leur étaient interdites, qu'elles étaient considérées comme inférieures et subordonnées aux hommes. Cette vision de la préhistoire procède des *a priori* des fondateurs de cette discipline qui naît au XIX^e siècle. Il est temps de poser un autre regard sur l'histoire de l'évolution et de déconstruire les processus qui ont invisibilisé les femmes à travers les siècles. » □

PATOU-MATHIS, M. (2020). *L'homme préhistorique est aussi une femme. Une histoire de l'invisibilité des femmes*. Paris : Allary Éditio

Une émission de radio à écouter : <https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-28-octobre-2020>

Un article à lire : https://www.monde-diplomatique.fr/2020/10/PATOU_MATHIS/62340

Une radio laïque et sociale

Écoutez *Laïcidade*, la radio laïque et sociale de l'UFAL (Union des familles laïques) la chaîne de baladodiffusion (podcast) !

Dernier épisode n°4 : « Faut-il déboulonner le sacré cœur ? » (1h 7min) avec Philippe Foussier, Pascal Joseph et Christian Gaudray : <https://www.ufal.org/podcasts-laicidade/faut-il-deboulonner-le-sacre-coeur/>

Les émissions de *Laïcidade* :

I tréma est l'émission littéraire, animée par Philippe Foussier de l'UFAL Paris qui présente des livres pour faire la République laïque et sociale.

I tréma #3 : « Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école de Jean-Pierre Obin » 🎧 (4min 58s) : <https://www.ufal.org/podcasts-laicidade/i-trema-3-comment-on-a->

[laisse-l'islamisme-penetrer-lecole-de-jean-pierre-obin/?utm_source=mailup&utm_medium=](https://www.ufal.org/podcasts-laicidade/scientia-1-que-savons-nous-des-vaccins-a-arn-contre-la-covid-19/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash)

Scientia est l'émission consacrée au savoir humaniste et à la science :

Scientia 1 : « Que savons-nous des vaccins à ARN contre la covid-19 ? » (25min) : [https://www.ufal.org/podcasts-laicidade/scientia-1-que-savons-nous-des-vaccins-a-arn-contre-la-covid-19/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=fl](https://www.ufal.org/podcasts-laicidade/scientia-1-que-savons-nous-des-vaccins-a-arn-contre-la-covid-19/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash)

[ash](https://www.ufal.org/podcasts-laicidade/scientia-1-que-savons-nous-des-vaccins-a-arn-contre-la-covid-19/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash)

Laïkino est l'émission de cinéma de *Laïcidade*.

Laïkino 2 : « Femmes, épreuves, émancipation » : [https://www.ufal.org/baladodiffusion-laicidade-la-voix-laique-et-sociale/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=fl](https://www.ufal.org/baladodiffusion-laicidade-la-voix-laique-et-sociale/?utm_source=mailup&utm_medium=courriel&utm_campaign=flash)





Confusion entre liberté d'expression et légitimité

Moi, Rahan, je t'apprends comment fabriquer un couteau d'ivoire, et toi tu m'apprends à chasser les antilopes.

Le modèle traditionnel de diffusion des savoirs a été partiellement initié par l'idée généreuse selon laquelle une démocratie n'est possible que si une instance (élue) est garante de la qualité du bien public. Ainsi les états démocratiques payent-ils des chercheurs pour garantir la fiabilité des contenus de connaissances, et des enseignants pour en assurer une transmission fidèle et adaptée.

Le monopole de l'État français sur la collation des grades est une forme de redistribution de la richesse : le diplôme indique en principe à qui se fier. C'est l'un des vecteurs de la *confiance* sans laquelle nous ne pourrions pas faire société commune. Comme je n'y connais rien en physique des particules, j'ai besoin qu'on me garantisse les diplômes d'un expert, *de cet expert*, pour savoir si je peux lui faire confiance... parce qu'il est impossible de tout redémontrer tout le temps. Qui est ce « on » ? C'est l'État, en tant que garant du bien public, et non mon voisin de palier ni mon voisin de réseau sur la toile.

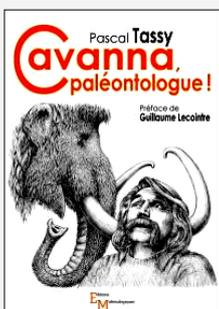
On voit partout surgir une opposition entre « sachants » et « non sachants », mise en scène pour la dénigrer soit parce qu'elle représenterait le pouvoir du « sachant », soit parce qu'elle humilierait le « non sachant ». Certains cadres de la fonction publique d'État sont même prêts à abandonner leur posture qu'ils identifient à celle du « sachant » et laisser la parole au « non sachant » au sujet de questions scientifiques dans des musées. Il convient de dénoncer cette opposition factice.

La garantie du bien public implique des positions asymétriques. Pourquoi asymétriques ? Un enseignant est payé pour dispenser un programme qui fait force de loi (et pas l'élève), et un chercheur est payé pour garantir la fiabilité des connaissances (et pas tel ou tel public faisant un autre métier. En conséquence, un savoir scientifique collectivement acquis ne peut pas être publiquement récusé au motif qu'il ne convient pas à l'opinion d'une personne, ou même à un groupe de per-

sonnes, même d'apparence rationnelle. Une égalité en dignité et en liberté d'expression n'implique nullement une égalité de légitimité. Un président de la République américain (fut-il Reagan) n'a aucune légitimité pour remettre en cause le fait scientifique de l'évolution biologique.

Cette asymétrie persistante n'est pas incompatible avec l'émergence de biens communs ou de savoirs organisés en réseaux : ils sont composés d'une *mosaïque de légitimités*, où certains acteurs de par leurs diplômes et leurs expériences propres sont plus légitimes sur un sujet ou un savoir-faire donné que les acteurs voisins, qui en retour sont plus légitimes sur d'autres sujets, au bénéfice de tous. Ne pas être aussi légitime en plomberie qu'un plombier ne me pose pas de problème de dignité. Tout comme mon voisin ne se sentira pas humilié de ne pas être légitime en reconstruction phylogénétique : il l'est en jardinage !

Les media ont longtemps joué sur cette pente glissante de la confusion des légitimités qui consiste à interroger un expert résolument à côté de ses compétences, parce que c'est vendu comme amusant. On va demander à tel astrophysicien son avis sur la mode ou le traitement fait aux animaux des abattoirs. Un prix Nobel scientifique est très spécialisé dans son domaine, il n'a nulle légitimité ailleurs. Et les chercheurs scientifiques ne sont pas omniscients. Invités sur une estrade à parler au public, ils doivent parler de faits, de résultats fiables, et non prescrire des solutions politiques et encore moins des options métaphysiques. La confusion s'est répandue sur la toile, où l'on réclame à partir de l'égalité en dignité, et au nom de la liberté d'expression, une égale légitimité, même si la compétence n'est pas au rendez-vous. Lorsque le « non sachant » sent qu'il échoue, il se sent humilié, et passe à l'agression ou échafaude des complots. Abandonnons cette opposition, et rappelons-nous que nous « savons » tous quelque chose, qu'il faut mobiliser au bon endroit et au bon moment pour le bénéfice de tous. □



Cavanna, paléontologue !

En ouverture de ce livre, la préface revigorante, drôle et émouvante de notre fidèle plume scientifique, Guillaume Lecoindre qui rend un bel hommage à l'auteur paléontologue et au journaliste-écrivain bien connus de lui, dans la filiation desquels il se place à juste titre, par sa profession et ses convictions. Le livre se poursuit par une promenade dans l'histoire de la paléontologie, du Muséum national d'histoire naturelle, de l'écologie, des journaux *Hara-Kiri* et *Charlie Hebdo*, dans la paléontologie elle-même, abordant simplement et de façon claire les extinctions animales modernes et anciennes, les changements climatiques, jalonnée de citations de Cavanna tirées de son abondante œuvre littéraire, mais aussi de paléontologues, biologistes, explorateurs, natu-

ralistes, chaque citation renvoyant précisément à l'ouvrage. Ça parle de mastodontes, de dugongs, d'Homo, de Canis, de créationnisme ... tous sujets reliés par les souvenirs des discussions que l'auteur a eues à plusieurs reprises avec le journaliste. Cela pourrait sembler un mélange confus, mais non. C'est instructif, joyeux, ça parle d'hier et d'aujourd'hui et, en filigrane, d'amitié constante. Suit en annexe, la longue conversation entre les deux hommes, transcription de l'enregistrement (donc de lecture moins aisée) qui devait aboutir à un livre qui n'a pas pu se faire faute de temps, faute à la maladie, où il est beaucoup question de nomenclature et de classification, et si vous y allez voir, vous verrez que ce n'est pas si simple de trouver le mot juste et la bonne méthode. C'est aussi un livre illustré de quelques curiosités dont des dessins de Cavanna ! □

TASSY, P. *Cavanna paléontologue*, préface de Guillaume Lecoindre, Éd. Matériologiques, 174 p., 19 €.